

Sujet : [INTERNET] "Portes de Champagne II" À l'attention de Mr GADON

De : >

Date : 24/11/2022 à 19:24

Pour : "ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr" <ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr>, "ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr" <ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr>

Je suis contre le projet d'extension du parc éolien aux Essarts-le-Vicomte et La Forestière.

J'habite à l'ouest du village de La Forestière et directement sous les vents dominants.

Quand l'éolienne F3, la plus proche, fonctionne, le bruit devient insupportable ! Par beau temps, je ne peux plus profiter de la quiétude de mon jardin s'il y a un peu de vent et que le rotor tourne !... Chaque fois qu'une pale passe devant le mât, le bruit est similaire à celui d'un avion ! Ce son répétitif met les nerfs à très rude épreuve...

Depuis la mise en place de ce parc, mon sommeil est devenu très aléatoire avec une accumulation de fatigue et de nombreux soucis de santé !

Je n'ose même pas imaginer ce que cela serait avec l'implantation envisagée en F4 dans le projet d'extension du parc !...

Celle-ci avait été annulée par le préfet lors du projet de création car présentant des risques de trop fortes nuisances sonores.

Mais celle que le promoteur veut installer serait encore plus grande...et donc plus bruyante !!

Pourtant, l'Académie de Médecine recommande une distance minimale de 1500m de toute habitation car ce type d'installation peut avoir de graves effets sur la santé !

Si ce projet se réalise, cela prouvera que nos élus sont prêts à sacrifier la vie de certains citoyens sur l'autel du profit de quelques propriétaires fonciers et de promoteurs cupides et sans scrupule !...

Je tiens à rappeler que le maire de La Forestière initiateur du premier projet éolien, sous l'influence du Conseiller Général et du président de la Communauté de Communes de l'époque devait avoir "son éolienne" (F4) dans un de ses champs... et que personne d'autre n'en voulait sur son territoire autour du chef-lieu de canton ! Cependant, tous souhaitaient bénéficier des ressources apportées à la Communauté....

Ce nouveau projet s'est fait très discrètement, sans réelle information de la population, durant la crise du COVID et nous nous retrouvons face à une situation imposée que nous refusons massivement !...

Le maire des Essarts, également nouveau Président de la Communauté de Commune, opte pour la variante où il bénéficie de revenus d'éoliennes situées à la limite du territoire de mon village sans trop déranger ses électeurs mais en faisant tout subir aux voisins qui vivent sous les vents dominants !...

Les variantes écartées présentaient un trop fort risque d'impact sur le cadre de vie des habitants...d'un hameau de son village ! Mais, pas de scrupule pour massacrer le cadre de vie des voisins!... J'ai, une fois de plus, la sensation désagréable d'être méprisé !

Vivre en milieu rural a été un choix qui a imposé des sacrifices importants, surtout avec des enfants !

Mais ce choix a été motivé par le paysage et le calme environnant à proximité de la forêt de la Traconne.

Jamais je n'aurais investi pour construire ici si j'avais eu connaissance de tels projets qui viennent saccager notre cadre de vie ! J'aurais même quitté ma région natale qui est pourtant la terre de mes ancêtres !...

J'ai transmis cette maison que j'ai mis plus de 20 ans à construire à mes enfants et en suis maintenant usufruitier. Mais, bientôt, si ce projet se réalise, elle ne vaudra plus grand chose, alors que j'y ai injecté toutes mes économies et la majeure partie de mes temps libres !...
Je fais déjà régulièrement dans d'autres endroits pour éviter temporairement toutes les nuisances engendrées par ces maudites éoliennes...Mais si le parc s'agrandit, l'endroit deviendra totalement invivable !

Je ne pense pas que le promoteur m'indemniserait pour payer un loyer afin de vivre ailleurs (avec le même espace) jusqu'à la fin de l'exploitation du parc ni que les collectivités locales, bénéficiant des revenus, m'exonèreront du paiement des impôts fonciers... même si je ne peux plus y vivre !!

Lors de la "consultation" pour la création de ce parc, j'avais saisi le Tribunal Administratif puisque les conclusions du Commissaire enquêteur démontrant l'aberration d'une installation sur ce territoire étaient restées vaines (hormis la suppression des éoliennes F1 et F4).

Mais, on m'avait informé d'un "vice de procédure" la veille de la date limite, me privant de ce recours...

Cette lutte, débutée en 2009, a eu de très graves répercussions sur mon état de santé mais je suis prêt à recommencer et aller jusqu'au bout !!...

Cette fois, s'il le faut, je ne ferai pas la même erreur et irai aussi loin que possible...

Mais, contrairement à la dernière fois, je ne serai pas seul et nous serons sûrement nombreux à lutter !

Tout cela me fatigue et je vous ferai part de tous les éléments négatifs que j'ai observé dans mon environnement proche depuis la mise en service des éoliennes dans un autre courrier...

J'espère que vous serez en mesure de comprendre la gravité que ce projet présente sur la qualité de vie des habitants ! Nous avons déjà subi suffisamment et il ne faut plus en ajouter !...